



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS** est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 27 novembre 2025, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante :

Une demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au **6704, rue Jeanne-Mance / 251, rue Saint-Zotique Ouest (District de Saint-Édouard)** ayant pour objet :

- De permettre le retrait de la toiture végétalisé, et ce, en dérogation à l'article 413.3 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (01-279)*, concernant le taux minimum de verdissement sur un terrain abritant un bâtiment de la catégorie habitation.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relatifs à cette demande d'autorisation peut s'adresser à [leandre.campeau-levesque@montreal.ca](mailto:leandre.campeau-levesque@montreal.ca) en mentionnant l'adresse concernée ou le numéro du dossier.

Fait à Montréal, ce 12 novembre 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

### Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus sur le site Internet de l'arrondissement et à nos bureaux en date du 12 novembre 2025, conformément au Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie (RCA-142).

Fait à Montréal, ce 12 novembre 2025

Secrétaire d'arrondissement